

# DELIBERATION N°2024/11/113 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### OBJET

Attribution de chèques cadeaux de Noël la agents de aux Communauté de communes Petite Camarque à l'occasion des fêtes de fin d'année

Séance du 5 novembre 2024

Date de convocation : 30 octobre 2024

Membres en exercice: 37 24 présents - 33 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camarque (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1er Vice-Président, Joël TENA, 2ème Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3ème Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4ème Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>e</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8ème Vice-Président, Bruno PASCAL, 9ème Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10ème Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11ème Vice-Président – Leila AMROUT, 1er Membre délégué — Mesdames Françoise TURRIBIO, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

## Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Francine CHALMETON
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Annick CHOPARD
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Katy GUYOT
- Monsieur Christian SOMMACAL a donné procuration à Jean DENAT

#### Absents

- Véronique BENEZET - Christophe TICHET.

### Absentes excusées

Nadia BELAOUNI – Carole CALBA.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

# RAPPORTEUR : André BRUNDU

### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Communauté de communes de Petite Camargue souhaite permettre à ses agents de bénéficier de prestations sociales au titre d'évènements particuliers visant à améliorer leurs conditions de vie.

A ce titre pour a deuxième année consécutive et dans le cadre d'un contexte socioéconomique compliqué, elle souhaite que l'ensemble de ses agents bénéficient de chèquescadeaux de Noël de 100 € pour l'année 2024.

Sont considérés comme bénéficiaires les agents qui remplissent les conditions suivantes :

- Être en activité depuis au moins 6 mois au moment de la remise du chèque cadeau ;
- Être fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;
- Être contractuel de droit public ;
- Être présent dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau.

### **PROPOSITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L731-1 à 5 ;

 $\mathbf{Vu}$  la délibération  $N^{\circ}$  2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes ;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 21 octobre 2024 ;

**Considérant** qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de noël, qui dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de mise en œuvre ;

### Il est proposé au Conseil de Communauté:

- d'APPROUVER l'attribution à l'occasion des fêtes de fin d'année d'un chèque cadeau pour un montant de 100 € aux agents selon les critères établis ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID: 030-243000593-20241105-DL2024\_11\_113-DE

## DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE** 

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUND

Envoyé en préfecture le 12/11/2024 Reçu en préfecture le 12/11/2024 52LG ID: 030-243000593-20241105-DL2024\_11\_113-DE